

# Adhésion IMS

**NOM :**

**Société Adhérente (entourer la Structure concernée) :**

**PRENOM :**

IMA GIE, IMH, SERENA  
SGAM Aéma Groupe, SAM Macif, Mutavie, APIVIA, GIE MAC MUT  
MAIF, MAIF VIE, ALTIMA

**N° Salarié:**

DARVA, CAF  
SMACL

**Salarié CDI**

**Salarié CDD: date de fin de contrat** \_\_/\_\_/\_\_

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone domicile :

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Mail personnel :

Mail professionnel :

**Formule d'adhésion :**

**Tarifs (\*\*):**

**"Solo" (le salarié seul) :**

Fabrication d'un badge d'accès .....

Je possède déjà un badge.....n°badge: .....

Caution badge de prêt (\*\*\*).....

**TOTAL**

CDI	CCD -6mois	CDD +6mois
<b>83 €</b>	<b>42 €</b>	<b>83 €</b>
7 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €
0 €	30 €	30 €
<b>TOTAL</b>		

**"Famille" (le salarié, son conjoint et ses enfants à charge) :**

**Composition de la famille :**

**Possède un badge**

	Nom	Prénom	
Le salarié :			N° badge :
Le conjoint :			N° badge :
Enfant 1 (*) :			N° badge :
Enfant 2 (*) :			N° badge :
Enfant 3 (*) :			N° badge :
Enfant 4 (*) :			N° badge :

**TOTAL**

CDI	CCD -6mois	CDD +6mois
<b>114 €</b>	<b>57 €</b>	<b>114 €</b>
Fabrication d'un badge	Caution badge (***)	Caution badge
7 €	30 €	30 €
7 €	30 €	30 €
7 €	30 €	30 €
7 €	30 €	30 €
7 €	30 €	30 €
7 €	30 €	30 €
<b>TOTAL</b>		

(\* les enfants de moins de 14 ans sont dispensés de badge)

(\*\* En cas d'adhésion en cours d'année : si elle est faite dans les 6 premiers mois de l'année, l'adhésion devra être réglée en totalité, si elle s'effectue dans les 6 derniers mois de l'année, elle sera alors divisée de moitié. Le tarif du badge ne sera en aucun cas modifié.)

(\*\*\* Le chèque de caution sera conservé par IMS le temps du prêt du badge sans encaissement. Il sera restitué dès la réception du badge de prêt dans un délai de 30 jours suivant la date de fin de contrat. Au-delà des 30 jours, le chèque de caution sera systématiquement encaissé sans possibilité de remboursement.)

**Documents à fournir pour l'adhésion :**

- Certificat médical de non contre indication à la pratique d'activités physiques de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents ou le questionnaire médical pour ceux déjà inscrits depuis moins de 3 ans.
- Une photo d'identité par adhérent pour la fabrication des badges permettant l'accès au complexe.
- Un chèque à l'ordre d'IMS correspondant au montant de l'adhésion + participation à la fabrication du badge.
- Copie du badge salarié.

**Je soussigné ( e )**

**l'exactitude de tous les renseignements fournis.**

**atteste sur l'honneur par la présente**

Date :

Signature :

## **Informations générales :**

### **Accès aux CDD et Saisonniers :**

*Le tarif de l'adhésion dépendra de la durée du CDD.*

*Si la durée est inférieure ou égale à 6 mois, l'adhésion sera de 42 ou 57 euros suivant la formule choisie. Si la durée est supérieure à 6 mois l'adhésion devra être réglée en totalité.*

### **Saisonniers :**

*Le saisonnier ne pourra souscrire que la formule " Solo ".*

*Le tarif de l'adhésion sera celui indiqué dans " le Carnet de Bord du Saisonnier ".*

### **CDD et Saisonniers :**

*Il ne sera demandé aucune participation pour la fabrication du badge sachant qu'un badge*

*La durée d'accès au complexe IMS sera équivalente à celle du CDD ou de la saison.*

***Le règlement de l'adhésion donne accès à tout le complexe ainsi qu'à toutes les activités***

### **Recommandations :**

*Chaque adhérent se doit de prendre connaissance du Règlement Intérieur d'IMS affiché dans le  
Il est conseillé à chaque adhérent de souscrire une Assurance Responsabilité Civile, sachant*

### **Cas d'annulation de l'adhésion et de son remboursement :**

*L'adhésion ne pourra être annulée et remboursée qu'en cas de force majeure ne permettant pas à l'adhérent de suivre les activités d'IMS soit en cas de maladie de longue durée empêchant la pratique du sport survenant dans un délai de 3 mois après l'adhésion (sur présentation d'un certificat médical) ou de déménagement urgent et imprévu. Le remboursement se fera alors en totalité.*

*Une déclaration de grossesse en cours d'année ne peut donner lieu à une quelconque annulation et donc un quelconque remboursement.*